



Communiqué de presse

Loi sur le Dossier électronique de santé

En attendant la réforme à venir, le dossier électronique du patient reste utile

Les cantons membres de CARA prennent acte du projet de la Confédération de remplacer l'actuel Dossier électronique du patient par un Dossier électronique de santé (DES). S'ils saluent les propositions concernant le dossier et son infrastructure technique centralisée, ils regrettent une annonce qui décrédibilise le système actuel. Les cantons CARA réaffirment leur engagement en faveur du DEP, qui reste utilisé et s'apprête à être déployé à l'échelle nationale d'ici janvier 2026.

Les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud réunis au sein de l'Association CARA saluent la reprise par le Conseil fédéral des propositions formulées lors de la consultation sur la réforme de la loi sur le dossier électronique du patient (DEP). La Confédération reprend à son compte une stratégie depuis longtemps souhaitée par CARA : mise en place d'une seule infrastructure technique nationale, participation de l'ensemble des prestataires de soins, y compris du secteur ambulatoire, ou encore l'imposition de standards techniques.

Les cantons déplorent cependant une annonce maladroite de la Confédération, qui ébranle la confiance des patientes et des patients et crée un climat d'insécurité. Dans sa volonté de donner un nouvel élan au système, elle fait table rase du passé et relègue au second rang les acteurs clés du domaine en même temps qu'elle rejette le DEP. L'annonce de la Confédération passe sous silence les investissements publics et le travail des communautés œuvrant depuis des années au déploiement d'un DEP fonctionnel, dans le cadre de la loi actuelle qui reste en vigueur jusqu'en 2030 au moins.

Les cantons n'ont pas attendu les communications de la Confédération pour travailler à la mise en place d'un dossier fonctionnel. Conformément aux constats du Conseil fédéral qu'une centralisation des infrastructures techniques permet de réduire la complexité du système et d'accélérer l'adoption du DEP, en mai dernier déjà, CARA annonçait le déploiement de son DEP à l'échelle nationale. Un accord de collaboration avec les communautés de référence emedo et eSANITA permettra, dès 2026, de mutualiser les ressources et les compétences afin de déployer une plateforme DEP commune.

Continuité du DEP : le service reste utile et utilisé

En laissant entendre que l'actuel DEP n'a plus de raison d'être, le Conseil fédéral fait planer un doute sur les données aujourd'hui rassemblées dans les dossiers existants et chez les patientes et patients qui les ont ouverts. Les cantons membres de CARA réaffirment leur volonté de proposer un DEP aux prestataires de soins et à la population de Suisse dans une perspective de renforcement du partenariat de soins et de la collaboration interprofessionnelle. Ils soulignent que dans l'attente du futur DES, le DEP reste aujourd'hui utile et utilisé par les personnes qui souhaitent accéder facilement à leurs documents médicaux (lettre de sortie d'hôpital, rapport opératoire, résultats de laboratoire, etc.). De même, les personnes qui sont suivies par plusieurs prestataires et pour qui la coordination des soins est importante ont toujours la possibilité d'utiliser ou ouvrir un DEP, dans des guichets ou en ligne sur cara.ch, contrairement à ce que laisse entendre la Confédération.

Les cantons tiennent à rappeler que l'annonce du Conseil fédéral porte sur un projet de loi qui doit encore passer l'aval du Parlement. Si la Confédération garantit aujourd'hui que les données contenues dans le DEP actuel seront automatiquement reprises dans le futur dossier électronique de santé, de nombreuses interrogations demeurent et dépendent de la collaboration de l'ensemble des acteurs de la santé. Il ne sera pas disponible au mieux avant cinq ans. Dans cette attente, les cantons continuent à œuvrer pour le bien des patientes et des patients en proposant des outils de santé numérique.

Contacts

Philippe Demierre, conseiller d'État chargé de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, président de CARA, 026 305 29 04

Pierre Maudet, conseiller d'État chargé du Département de la santé et des mobilités du canton de Genève ; par l'intermédiaire de M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint en charge de la communication au Département de la santé et des mobilités, marc-andré.siegrist@etat.ge.ch

Mathias Reynard, Conseiller d'État chargé du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais ; 027 606 50 90, SSP-MEDIAS@admin.vs.ch

Rebecca Ruiz, conseillère d'État chargée du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ; 021 316 50 04, medias.sgdsas@vd.ch

Stéphane Theurillat, ministre chargé du département de l'économie et de la santé de la république et canton du Jura; 032 420 52 03, secre.sic@jura.ch

Association CARA

L'Association CARA est une association intercantonale composée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud, et financée par les cinq cantons. Elle promeut la santé numérique et met à disposition de la population et des prestataires de soins le dossier électronique du patient ainsi que d'autres services de santé publique comme le plan de soins partagé, service dédié à la collaboration interprofessionnelle dans la prise en charge de patientes et patients chroniques ou complexes.

CARA nourrit de fortes ambitions pour le développement de la santé numérique, avec pour objectif de déployer des outils accessibles au service de la santé publique. Ces ambitions ont été formalisées par les cantons membres à travers une convention intercantonale sur la santé numérique, entrée en vigueur en 2024, qui vise à stimuler et pérenniser leur collaboration dans la mise à disposition et le déploiement d'outils qui facilitent la coordination des soins, tant pour les patientes et les patients que pour les professionnelles et les professionnels de santé.